

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 32 /AONO/ADC/CIPM/2023 DU 23 / 08 /2023

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE DE SECURITE POUR LA PROTECTION DU CHAMP DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA

FINANCEMENT : SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.

IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. EXERCICE 2023, Ligne 23800032.

1. Objet de l'appel d'offres

Dans le cadre de la sécurisation des infrastructures aéroportuaires, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour la construction d'une clôture de sécurité pour la protection du champ des panneaux photovoltaïques à l'Aéroport International de Douala.

2. Consistance des travaux

Les travaux consistent en :

- a) L'installation de chantier ;
- b) La mise en œuvre des massifs en béton armé de 20*20*60 (en cm) pour ancrage ;
- c) La fourniture et la pose des tubes ronds en acier galvanisé ;
- d) La fourniture et la pose des grilles de clôture en acier galvanisé ;
- e) Les travaux de pavage ;
- f) La fourniture et la pose d'un portail métallique à double vantaux ;
- g) La fourniture et la pose de fil barbelé.

Les caractéristiques techniques des produits sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du présent dossier d'Appel d'Offres.

3. Délai d'exécution

Le Maître d'Ouvrage souhaite que les travaux soient exécutés dans un délai de **trois (03) mois**. Toutefois, un soumissionnaire peut proposer un délai inférieur à celui fixé par l'appel d'offres.

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en un (01) seul lot.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des études préalables est d'environ **soixante millions (60 000 000) de F CFA TTC**.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions à toutes les entreprises ayant leur siège social en république du Cameroun, et spécialisées en travaux de bâtiments et constructions métalliques.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., exercice 2023, ligne 23800032.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le ministère en charge des Finances, d'un montant d'un **million deux cent mille (1 200 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours.**

9. Consultation du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104, Tél. 222 13 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis.

10. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) FCFA dans le compte intitulé «CAS – ARMP»** ouvert dans les agences BICEC : Yaoundé Agence centrale, Douala Bonanjo, Limbé, Buéa, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Eboiowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

11. Visite de site

Pour une meilleure appréciation des travaux à réaliser, il est prévu une visite guidée à l'attention des soumissionnaires le **06 / 09 /2023** à partir de 11 heures. Point de rencontre : secrétariat du Directeur de l'Aéroport International de Douala.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **21 / 09 /2023 à 12 heures**, et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **32** /AONO/ADC/CIPM/2023 DU **23** / **08** /2023

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE DE SECURITE POUR LA PROTECTION DU CHAMP DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **21 / 09 /2023 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

15. Évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

15.1. Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme (confère RPAO, enveloppe administrative page 30) ;
- b) Offre financière incomplète (confère RPAO, enveloppe financière page 32) ;
- c) Une note technique inférieure à vingt-deux (22) oui sur vingt-neuf (29) pour l'ensemble des critères essentiels ;
- d) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- e) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier administratif) ;
- f) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- g) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière.

15.2. Critères essentiels

- | | |
|---|----------------|
| 1. Références en constructions métalliques : | oui/non |
| 2. Moyens matériels : | oui/non |
| 3. Qualité du personnel : | oui/non |
| 4. Note méthodologique : | oui/non |
| 5. Capacité financière : | oui/non |
| 6. Preuves d'acceptation des conditions du marché : | oui/non |
| 7. Attestation de visite de site | oui/non |
| 8. Présentation de l'offre : | oui/non |

16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour leur remise.

18. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de la Maintenance de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen Tél. 222 23 36 02, poste 413/414.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ;
- CONAC : 222 20 37 32 / 658 26 26 82 ;
- Numéro vert CONAC : 1517.

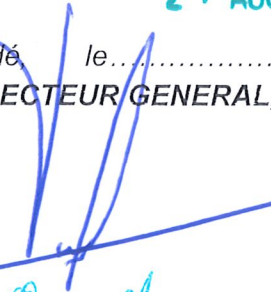
Ampliations

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- Conseil d'Administration (pour information) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- DM (pour information) ;
- DX.DLA (pour affichage) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courrier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA (www.adcsa.aero).

21 AUG 2023

Yaoundé le.....

LE DIRECTEUR GENERAL,



Thomas Ouona Assoumou